





MEMO HANDIPLAGE





ouverture du 13 juin au 31 août 2025 - de 8h30 à 18h15 et du 1^{er} au 15 septembre - de 9h30 à 16h30

FERMETURE



mauvaises conditions météorologiques



ou selon tout arrêté émis par les autorités compétentes

REMARQUES



exclusion si non-respect des obligations et interdictions (voir règlement)



règlement de fonctionnement complet disponible sur demande (Handiplage, Service Autonomie et Adaptation du Cadre de Vie, site Internet)



faire une demande écrite à la Direction du CCAS (formulaire auprès des handiplagistes) pour toute situation non prévue au règlement

RÉSERVATION



réservation recommandée mais pas obligatoire



réservation limitée à 2 créneaux par jour et 40 créneaux par mois maximum par personne



annulation de la réservation si non honorée dans les 30 premières minutes



si 3 réservations non honorées, suspension de l'accès au service de réservation



RAPPELS DIVERS

règlement de fonctionnement



OBLIGATIONS JE M'ENGAGE À :



porter le gilet de sauvetage à chaque baignade (sauf décharge signée)



respecter le personnel, les autres usagers, le matériel



avoir une tenue et un comportement adaptés



annuler ma réservation en cas d'empêchement



ne pas laisser seule une personne vulnérable : enfant mineur ou personne ayant besoin d'un accompagnant



respecter le nombre max.de 2 accompagnants et la durée de 30min maximum pour une baignade accompagnée par un handiplagiste





INTERDICTIONS IL EST INTERDIT DE:



fumer / vapoter



donner des pourboires ou gratifications aux handiplagistes



interdit de déplacer les installations et le matériel



apporter du matériel de plage personnel



d'amener des animaux de compagnie



(sauf chiens guides d'aveugle et chiens d'assistance)



pratiquer des jeux de pleins airs ou des activités aquatiques (sauf si organisés par la Handiplage).

CCAS Service Autonomie et Adaptation du Cadre de Vie To 04 92 91 39 06 - mail > handiplage.salis@ccas-antibes.fr site internet > www.handiplage.ccas-antibes.fr